

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (10) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, M. Marc LETANNEAUX, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Renée THEVES.

Etaient absents représentés (3) :

M. Bruno BRETAUD pouvoir à M. Jean-Charles CARRÉ
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX
Mme Véronique SANTERRE pouvoir à M. Thierry BENOIST

Etaient absents (2) :

Mme Delphine LESOURD, M. André MAULAVÉ

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 18 Décembre 2018. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du Compte de gestion 2018 - 037 210 001/2019 :

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

19 H 00 : Arrivée de Mme Delphine LESOURD

2. Approbation du Compte Administratif 2018 - 037 210 002/2019 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que M. Jean-Charles CARRÉ a été désigné pour présider la séance,
Considérant que M. Didier GUILBAULT s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Charles CARRÉ pour le vote du compte administratif,
Considérant que le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :
Considérant que le compte de gestion présente les mêmes résultats,

Fonctionnement :

Dépenses :	483 997.90 €
Recettes :	660 938.32 €
Excédent de Clôture :	176 940.42 €
Cumulé :	- 28 643.98 €

Investissement :	
Dépenses :	98 108.88 €
Recettes :	64 294.55 €

Restes à réaliser (Investissement) : 74 743.54 €

Besoin de financement : 103 387.52 €

Le Conseil Municipal,
Sous la Présidence de M. Jean-Charles CARRÉ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte administratif 2018.

3. Affectation des résultats 2018 – 037 210 003/2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	176 940.42
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	154 966.58
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	331 907.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-26 643.98
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-74 743.54
Besoin de financement F. = D. + E.	103 387.52
AFFECTATION = C. = G. + H.	331 907.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	103 387.52
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	228 519.48
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

4. Demande de subvention : Amendes de Police – 037 210 004/2019 :

CONSIDERANT les modalités de demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de « Modification du ralentisseur du Bourg : Mise en place de coussins berlinois »,

DEMANDE à l'Etat la subvention au titre des Amendes de Police, pour financer cette opération,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer tout document s'y rapportant,

ARRETE le plan de financement du projet comme suit :

	Subvention sollicitée Date demande	Subvention acquise	Montant subventionnable	Montant
Conseil Départemental Amendes de Police				1 160.00 €
Fonds propres				1 160.00 €
TOTAL Hors Taxes				2 320.00 €

5. CCCVL : Groupement de commandes pour travaux de voirie 2019 – 037 210 005/2019 :

L'ordonnance n°2015-899 sur les marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Les Communes de Chouzé-sur-Loire, de SAINT BENOIT LA FORET de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire confirment leur souhait de se regrouper pour l'achat de travaux portant sur le programme de voirie 2019.

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire propose donc la création d'un groupement de commande en matière de travaux de voirie conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 sur les marchés publics.

D'un commun accord entre les communes entités, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés correspondants.

Chaque membre du groupement exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

Le coordonnateur assure ses missions à titre gratuit vis à vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais de fonctionnement liés au fonctionnement du groupement.

Par ailleurs, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre en place un groupement de commandes avec les communes concernées dans le cadre de la passation des marchés de travaux pour le programme de voirie 2019,
- désigne la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire comme coordonnateur du groupement de commandes,
- élit le représentant appelé à siéger dans la Commission d'analyse des offres du Groupement de Commandes :

M. CARRÉ Jean-Charles, membre titulaire

et son suppléant : M. CASSAGNE Jean-Michel

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

6. SIEIL : Modification des statuts – 037 210 006/2019 :

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 11 Décembre 2018 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence suivante :

- Eclairage public,

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Vu** les statuts du SIEIL,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL du 11 Décembre 2018,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire du 23 Octobre 2018 approuvant leur adhésion à la compétence d'éclairage public à compter du 23 Octobre 2018,
- **Approuve** l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence Eclairage public,

7. Redevance Inhumation et Exhumation en terrain commun – 037 210 007/2019 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les opérations d'inhumation et d'exhumation en terrain commun sont effectuées par le personnel communal, et, à ce titre, les Pompes Funèbres chargées des obsèques versent à la commune une redevance d'inhumation et d'exhumation.

Il propose de fixer le montant de cette redevance à 170 € pour les inhumations et les exhumations effectuées au cours de l'année 2019.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le montant de la redevance d'inhumation et d'exhumation à 170 €,
Autorise le Maire à émettre le titre correspondant,
Dit que cette indemnité sera reversée en totalité au personnel communal chargé des inhumations et des exhumations.

8. Divers :

Pour info : - Transfert du Permis de construire IEL à l'Association « Energies Renouvelables Citoyennes Rabelaisie », arrêté signé par la Préfecture le 12 Mars 2019,

- Travaux cimetière : Gravillonnage de l'allée centrale + autour des sépultures carré B prévu, devis en cours,
- Lecture de l'analyse financière du Trésor Public,
- Implantation du poste de transformation route du Châtelier, implantation trouvée,
- Fermeture d'une classe Ecole Maternelle à RIVARENNES pour la rentrée 2019,
- APE Trivillage : Remerciements don photocopieur,
- Rapports d'activités 2017 du PNR,

Tour de table :

- Mme PERIN : Rentrée 2019 : 189 élèves, moyenne : 23,6 par classe.
Les enfants feront le pont de l'Ascension.
- M. AUPETIT : Demande de renseignements sur la construction du préau afin de finaliser la demande de devis,
- M. CASSAGNE : Troc Plantes le 26 Avril,
- Roue Tourangelle : pot offert par la municipalité, participation de la Chorale des Baladins,
- Vestiaires Foot : M. POITRENAUD a remis un projet plan vestiaires, M. CASSAGNE lui a demandé le chiffrage du projet,
- Mme LESOURD : Se propose d'aider l'association à monter le dossier « projet vestiaires »,
- Mme MEYER : Le RAM a demandé une salle afin d'organiser des rencontres avec les assistantes maternelles de la commune, M. GUILBAULT souhaite avoir plus de précisions sur cette demande (nombre de location par an, pour combien de personnes...),
- M. BENOIST : Info sur les différentes manifestations, réunion prévue le 03 Avril à 18 H 30 pour la préparation du 08 Mai et 14 Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 27 Mars 2019
La Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT